

PRIMES OBTENTION DE CES PRIMES AUPRES DE	REGION WALLONE	DEDUCTION FISCALE	PROVINCES	COMMUNES
Audit énergétique	X	X		
Audit thermographique (infra rouge)	X			X
Isolation des toitures	X	X		X
Isolation des murs	X	X		
Isolation des sols	X	X		
Remplacement de simple vitrage	X	X		X
Chaudière gaz à basse température	X			
Chaudière gaz à condensation	X			
Générateur d'air chaud	X			
Générateur d'air chaud à condensation	X			
Pompe à chaleur pour le chauffage	X			
Pompe à chaleur pour le chauffage et ECS	X			
Régulation thermique -vannes thermostatiques	X	X		
Aérothermes	X			
Appareils rayonnants	X			
Chaudière biomasse à alimentation automatique	X			
Unité de cogénération	X	X		
Radiateur gaz naturel HR+	X			
Chauffe eau solaire (capteur)	X	X	X	X
Chauffe bain instantané au gaz naturel	X			
Générateur d'eau chaude sanitaire	X			
Pompe à chaleur pour production ECS	X			
Panneau solaire photovoltaïque	X			X
Système d'octroi de chèques verts	X			
Système de ventilation avec récupération chaleur	X			
Prime à la réhabilitation pour les propriétaires	X			
Prime à la réhabilitation pour les locataires	X			
Prime à la restructuration	X			
Prime à l'embellissement de façades	X		X	
Construction d'une maison passive		X		
Rénovation d'un bien en maison passive		X		
ECS = eau chaude sanitaire				
REMARQUES				
Les primes provinciales et communales sont à titre indicatif et dépendent d'une administration à l'autre, il suffit de vous renseigner auprès de votre province et/ ou administration communale				
Nous pouvons également vous aider dans les démarches administratives en vue d'obtenir les primes				
Lien avec la Région Wallone (RW)		http://energie.wallonie.be/fr/renover.html?IDC=6368		
Lien avec le Ministère des Finances		http://www.minfin.fgov.be/portail2/fr/index.htm		